

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 09801
Numéro SIREN : 378 537 690
Nom ou dénomination : BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 138810

BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT

Société anonyme au capital de 456.116.688 euros
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy – 75007 Paris
378 537 690 RCS Paris
("Société Absorbante")

BANQUE POPULAIRE CREATION

Société par actions simplifiée au capital de 8.400.500 euros
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy – 75007 Paris
487 706 418 RCS Paris
("Société Absorbée")

DÉCLARATION DE RÉGULARITÉ ET DE CONFORMITÉ

Le soussigné, Monsieur Éric Aveillan, agissant tant en qualité de président de la Société Absorbante, qu'en qualité de représentant légal du président de la Société Absorbée, habilité à signer la présente déclaration aux termes des décisions de l'associé unique de la Société Absorbée en date du 1^{er} octobre 2023,

A PRÉALABLEMENT À LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ QUI VA SUIVRE EXPOSÉ CE QUI SUIVRA :

1. Le projet étant né d'une fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, les dirigeants desdites sociétés ont, conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, établi un projet de fusion contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêtés des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée devant être transmis à la Société Absorbante.

Le projet de fusion a été signé, entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, le 30 juin 2023.

Il est en outre précisé que la Société Absorbante ayant détenu, dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, la totalité des actions de la Société Absorbée, il n'y a eu ni à approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbée, ni approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, ni établissement des rapports prévus par les articles L. 236-9 et L. 236-10 du Code de commerce.

Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Paris en date du 7 juillet 2023.

2. L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié, au nom de la Société Absorbante et de la Société Absorbée au BODACC le 7 juillet 2023, après dépôt du projet de fusion au Greffe du tribunal de commerce de Paris comme mentionné dans ledit avis.

3. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1^{er} octobre 2023.

4. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation, de la Société Absorbée. L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce, en ce qui concerne la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, a été publié sur le support d'annonces légales LesAffichesParisiennes.com le 11 octobre 2023.

Et, ceci relaté, le soussigné affirme que la fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée est intervenue en conformité de la loi et des règlements, et que la présente déclaration est signée par le biais du prestataire de services DocuSign (www.DocuSign.com), conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

BANQUE POPULAIRE DÉVELOPPEMENT SA

Par : Monsieur Éric Aveillan

DocuSigned by:
Eric AVEILLAN
EBE44C81692F437...

BANQUE POPULAIRE CRÉATION SAS

Par : BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT SA

Par : Monsieur Éric Aveillan

DocuSigned by:
Eric AVEILLAN
EBE44C81692F437...